

Réponse à une consultation 25.07.2013

Révision totale de l'ordonnance relative à l'encouragement de la recherche et de l'innovation

economiesuisse soutient, sur le principe, la révision totale de l'ordonnance relative à l'encouragement de la recherche et de l'innovation ; le projet met en œuvre les exigences légales de manière efficace. Pour les tâches incombant à l'administration, il convient toutefois de prévoir, d'une manière générale, la consultation des organes de recherche, en particulier la CTI et le FNS et la prise en considération de leurs préoccupations. Cela est dans l'intérêt d'une politique de recherche globale coordonnée.